LE PROJET D'AGENCE DE VENTE DU BOIS DE SCIAGE DE LA CÔTE-DU-SUD : PAR ET POUR LES PRODUCTEURS!

Par Pierre Lemieux, président du Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

Le 7 décembre dernier lors de l'assemblée générale spéciale (AGS) du Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud (SPBCS), les 32 délégués représentant les producteurs de tous les coins de notre région ont approuvé à la majorité le Règlement d'Agence de vente qui permettra de concrétiser notre projet de mise en marché collective du bois de sciage et déroulage.

Ce vote que l'on peut qualifier d'historique constitue une étape cruciale de notre démarche visant à organiser de façon efficace et ordonnée la vente de nos bois aux différents acheteurs de la région et même de l'extérieur. C'est sans doute ce qui a poussé nos opposants à tenter au cours des dernières semaines de jeter du discrédit sur cette démarche collective amorcée il y a bientôt 5 ans; un travail que nous effectuons, faut-il le rappeler, à la demande des producteurs forestiers que nous représentons et que nous défendons.

D'entrée de jeu, je tiens à rétablir les faits sur des allégations publiées récemment et qui m'ont particulièrement fait sursauter :

- D'abord, un avis de convocation pour l'assemblée générale du 7 décembre a été envoyé par la poste à tous les producteurs inscrits sur nos listes et publié sur notre site Internet le 4 novembre, soit plus de 30 jours avant la tenue de l'AGS.
- D'autre part, dans le Règlement d'Agence de vente que nous avons adopté, il n'est aucunement question de frais associés à une quelconque marge de crédit.
- Enfin, le projet de mise en marché sur lequel nous travaillons a été adopté majoritairement lors de toutes les assemblées de secteurs ce printemps.

De l'information en continu

À ceux qui parlent de manque de transparence, je répondrai ceci :

- Le SPBCS multiplie les efforts pour informer les producteurs sur l'avancement des travaux, en plus de les consulter régulièrement.
- Ces derniers mois, 3 bulletins d'information portant sur le projet de mise en marché collective du bois de sciage ont été transmis par la poste aux 3012 producteurs de la Côte-du-Sud.
- Afin de s'assurer de joindre tous les producteurs, inscrits ou non, ces informations ont fait l'objet de deux publireportages dans nos journaux locaux.
- Tous ces documents sont disponibles sur notre site Internet.

Un processus démocratique

À ceux qui remettent en question la légitimité du vote de nos 32 délégués, je rappellerai ceci :

- Tous les propriétaires d'un boisé de plus de 4 hectares sont visés par le Plan conjoint des Producteurs de bois de la Côte-du-Sud et ont l'obligation de s'inscrire au Syndicat.
- Il y a actuellement 3 012 producteurs inscrits, répartis dans 6 secteurs sur les territoires de Montmagny (2), L'Islet (2) et Kamouraska (2).
- Lors des assemblées générales annuelles tenues dans chaque secteur, les producteurs élisent démocratiquement leurs délégués et désignent ceux qui les représenteront sur le Conseil d'administration du SPBCS.
- Il est faux de prétendre que les administrateurs ont un droit de vote différent lors des assemblées générales du Syndicat. Ce sont tous des délégués élus lors des assemblées de secteurs.

Un syndicat qui travaille pour vous

À ceux qui tentent de salir la réputation du Syndicat, je dirai ceci :

- En 2022, le SPBCS a conclu de nouvelles ententes avec 3 acheteurs d'importance pour le feuillu à pâte ce qui a permis aux producteurs d'obtenir des augmentations de prix variant entre 10 et 40 %.
- Trois accords ont aussi été obtenus afin de compenser la hausse du carburant pour le transport du bois.
- En janvier, le Syndicat a également conclu une entente de livraison de peuplier avec l'usine de Sappi dans le Maine et bonifié le prix aux producteurs. Alors que seulement 50 % de la possibilité forestière est récoltée pour cette essence, ce nouveau débouché est une excellente nouvelle pour notre région.

Des réponses très claires à des questions très claires

À ceux qui prétendent que les producteurs ne veulent pas d'une Agence de vente, voici des chiffres[1] qui parlent d'eux-mêmes.

Q17. Seriez-vous d'accord pour que le Syndicat – par une agence de vente – négocie avec les usines le prix pour le bois de sciage pour l'ensemble des producteurs ? (nb. de rep. : 499)

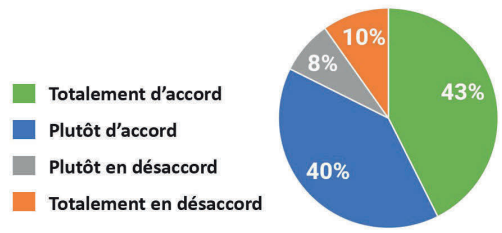

Q18. Seriez-vous d'accord pour que le Syndicat – par une agence de vente – négocie le prix du transport du bois de sciage pour l'ensemble des producteurs ? (n. de rép. 512)

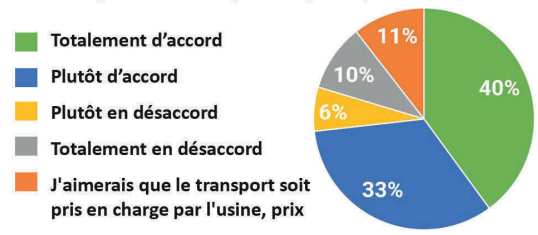

1 *Extrait du sondage réalisé par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) pour le compte du SPBCS entre le 4 et le 22 novembre 2022. Sur les 3012 producteurs inscrits, un échantillon proportionnel (par secteur) de 1506 producteurs a reçu un questionnaire; 525 producteurs ont rempli le questionnaire et l'on transmit à l'IREC. La marge d'erreur est de 4 %.*

Nous ne laisserons pas tomber les producteurs

Notre projet d'Agence de vente se concrétise de plus en plus et cela rend nerveux certains opposants.

Plus de 300 personnes ont assisté à l'AGS du 7 décembre, et plusieurs des producteurs présents ont exprimé des préoccupations à l'égard du projet. Leurs interventions mettent en lumière le défi de communication que nous devons relever au cours des prochains mois.

Nous comptons bien le relever! Comme nous l'avons toujours fait, nous continuerons d'informer tous les producteurs forestiers de la Côte-du-Sud … et de contrer la désinformation.

Le pouvoir de négocier avec les acheteurs est au cœur de notre projet d'Agence de vente. Le règlement qui vient d'être approuvé offrira aux producteurs la possibilité de négocier des prix justes et équitables pour leur bois tout en leur permettant de conserver toute leur liberté dans leurs opérations courantes, de la récolte jusqu'à la livraison, en passant par le transport.

PUBLIREPROTAGE

Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

Courriel : spbcs@globetrotter.net
Site Internet : www.spbcs.ca
Téléphone : (418) 856-4639

3405122